



SYGMA FORMATION

SSIAP2 Chef d'équipe du Service de sécurité incendie et d'Assistance à personnes

**EFFECTIF
PAR
SESSION**
04 Stagiaires
mini
12 Stagiaires
maxi

PUBLIC CONCERNE

Les personnes possédant une qualification d'agent de sécurité incendie et justifiant d'un exercice de l'emploi d'au moins 1607 heures sur les 24 derniers mois dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Acquérir les compétences requises de management et d'encadrement d'une équipe du service de sécurité incendie et d'assistance à personnes
Se préparer à l'examen en vue d'obtenir le diplôme de chef d'équipe du service de sécurité incendie
SSIAP 2

Durée Totale de la formation
77 heures sur 11 jours
Rythme hebdomadaire :
35 h
Horaires : 8h45-12h30 et
13h15-16h30
Dates et Lieu
Définis dans notre proposition
ou
Consulter notre site internet

PRE REQUIS
Etre titulaire du SSIAP1
Justifier de l'exercice de l'emploi (attestation de l'employeur)
Justifier d'une aptitude médicale conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 02/05/05 modifié
Etre titulaire du PSC1 de moins de 24 mois ou du SST valide

PROGRAMME/CONTENUS

Conformément à l'annexe III de l'arrêté du 02 Mai 2005 modifié

ROLE ET MISSIONS DU CHEF D'EQUIPE

- Connaître les outils permettant la gestion et le management d'une équipe

MANIPULATION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE

- Système de détection incendie
- Système de mise en sécurité
- Installations fixes d'extinction automatique

HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE

- Réglementation du code du Travail
- Commissions de sécurité et commissions d'accessibilité

CHEF DU POSTE CENTRAL DE SECURITE EN SITUATION DE CRISE

- Gestion du poste central de sécurité
- Conseil technique aux services de secours

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et pratique
- Participatives et actives

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Plateau technique équipé (matériels incendie)
- PCS équipé et opérationnel
- Outils informatiques

METHODE DE VALIDATION

La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire. Evaluation ponctuelle terminale, devant un jury, se composant de trois épreuves :

- Une épreuve écrite : QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme
- Une épreuve orale : animation d'une séquence pédagogique
- Une épreuve pratique : exercice de gestion du PC en situation de crise. Des questions du jury compléteront l'épreuve à l'issue le candidat rédigera une main courante.

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte aux épreuves orales et pratiques.

Délivrance d'un diplôme SSIAP 2.

Un recyclage est obligatoire tous les 3 ans conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié afin de maintenir sa qualification et pouvoir exercer la fonction d'Agent de Sécurité Incendie

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc..) de nos formateurs permanents nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences réglementaires ET respectant nos cahiers des charges en matière de qualité.